

LISTE **NON EXHAUSTIVE** DE SOCIETES REALISANT DES ETUDES DE
SOLS A LA PARCELLE

SOCIETE	Adresse	Coordonnées
AFGE	2 allée des Cordiers 64100 BAYONNE	Portable : 06.83.06.54.12 Tél/Fax : 05.59.46.13.75 afge.bayonne@modulonet.fr
AQUALIS	37 avenue Maurice Levy - BP 50008 33702 MERIGNAC	Tél. : 05.56.13.68.77 Fax : 05.56.13.68.78
AQUITAINE CONSULTANT ENVIRONNEMENT	Parc Cadéra 278 chemin Lukuchenea 64210 BIDART	Portable : 06.22.93.50.97 Tél. : 09.58.21.53.55 ace.peyretout@free.fr
CAP HYDRO Environnement	42 boulevard des Cigales 40130 CAPBRETON	Portable : 06.52.97.15.79 contact@cap-hydro.com
ECR environnement	Z.A.C de Maignon, Les Dômes - 6, route de Pitoys - 64600 ANGLET	Portable : 06.33.39.33.58 Tél. : 05.59.03.18.12 eaubrun@ecr-environnement.com
ENVOLIS	33 avenue de la République 33120 ARCACHON	Portable : 06 77 99 70 26 Tél. : 05.56.83.55.85 contact@envolis.fr et b.garat@envolis.fr
ETEN ENVIRONNEMENT	49, Rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX	Tél. : 05.58.74.84.10 environnement@eten-aquitaine.com

GOLPÉ Environnement & Milieux Aquatiques	130 chemin de Castagnos 40230 - ST VINCENT DE TYROSSE	b.golpe@golpe-environnement.com Tél : 07.66.86.15.11 http://golpe-environnement.com
MPE	Bizens 64300 BAIGTS DE BEARN	Portable : 06-83-78-47-41 Tél : 05-59-65-16-94 Info-mpe@orange.fr
REALYS ENVIRONNEMENT	82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN	Tél. : 09.84.42.42.00 g.moussard@realys-environnement.fr l.fasan@realys-environnement.fr
RESILIENCE H2O Paul QUANTIN	23 rue Hélène BOUCHER 40220 TARNOS	Tél. : 07.66.86.51.00 paul.quantin@resilience-h2o.fr
SCE Aménagement et Environnement	Agence Bayonne- ZAC du Golf - 2 chemin de l'Aviation 64200 BASSUSSARRY	Tél : 05.59.70.33.61 Fax : 05.59.93.14.17 bayonne@sce.fr
SYNERGIE ASSAINISSEMENT Jérôme LOPEZ	3, rue de Pion 40 465 PONTONX SUR L'ADOUR	Tél. : 06.19.87.68.25 contact@synergie-assainissement.fr

Avant toute commande, il conviendra donc de demander un devis.

Une étude réalisée suivant un exemple de cahier des charges établi par le Syndicat Mixte EMMA (voir ci-après) (à mentionner sur la lettre de commande) pourra être demandée.

Exemple de cahier des charges pour établir un devis (extrait de prescriptions possibles – exemplaire de cahier des charges complet disponible sur demande auprès du SPANC) :

☞ **Contexte général de l'étude**

☞ **Présentation du site :**

- Caractéristiques de la parcelle : Références cadastrales, Superficie, Pente, Occupation du sol,...
- Données environnementales du milieu : Présence de forages à moins de 35 m (usage et niveau de l'eau), Recherche des possibilités d'évacuation des eaux traitées **préciser la dénivelée d'une part, par rapport au terrain naturel de la construction et, d'autre part par rapport au terrain d'épandage retenu**, Consommation d'eau des 2 dernières années dans le cadre d'une maison existante, Sensibilité du milieu aux ruissellements, aux inondations, (interprétation de la carte départementale des risques et l'éventuel PPRI), Analyse des risques liés à la proximité d'autres habitations

☞ **Analyse pédologique :**

- Analyse de sol : 3 sondages minimum à une profondeur comprise entre 1.70 et 2.00 m minimum, tests de perméabilité (2 minimum selon méthode de Porchet (durée : 4 h minimum - profondeur adaptée aux résultats des sondages)).
- Si l'analyse pédologique révèle la possibilité de mise en place d'une filière de traitement par épandage à faible profondeur ou par le sous-sol (tranchées d'épandage, filtre à sable non drainé ou tertre d'infiltration), 2 tests minimum de perméabilité seront effectués dans la zone pressentie pour installer le dispositif et à la profondeur adaptée.

Ils devront être réalisés exclusivement selon la méthode "Porchet" à niveau constant décrite dans la circulaire du 22 Mai 1997.

En cas de résultats dispersés, plusieurs tests devront être mis en œuvre afin d'écarter tout résultat non représentatif du type de sol étudié.

Chaque test sera cartographié, sa profondeur et les résultats exprimés en mm/heure seront décrits et commentés.

La profondeur des tests sera adaptée à la texture et à la granulométrie du sol ainsi qu'à la filière d'assainissement envisagée.

☞ **Interprétation des résultats**

- Le chargé d'étude devra présenter une synthèse des différentes investigations menées sur le terrain, l'importance relative de ces dernières sera hiérarchisée et les facteurs limitants clairement indiqués.

- **Le chargé d'étude proposera la ou les filières adaptées au site étudié.** Elle prendra obligatoirement en compte les contraintes listées aux chapitres précédents, elle intégrera les éléments qui permettront de dimensionner les différents dispositifs constitutifs de la chaîne de traitement en respect de la réglementation en vigueur (à ce jour, arrêtés du 7 septembre 2009 et du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique intérieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ + les différents avis relatifs à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes parus au Journal Officiel de la République).
- Le chargé d'étude précisera avec rigueur l'implantation du dispositif et les contraintes éventuelles liées à la superficie, la forme, la nature, l'aménagement et la pente du terrain. Cette implantation aura été **définie en concertation avec le bénéficiaire de l'étude.**

☞ **Définition du mode de rejet des eaux traitées - Description de la filière retenue – implantation et conditions de mise en œuvre**

Justification de la filière et du dimensionnement et levé topographique si nécessaire pour filière drainée ou même pour filières par infiltration lorsqu'on rencontre des contraintes de profondeur maximale ou minimale de la filière).

☞ **Rapport d'étude établi en 2 exemplaires dont un reproductible**

Formulaire suivant modèle SPANC, compte rendu, plan de situation, plan d'étude et plan projet au 1/500^{ème}, **fiche de synthèse.**